

tenue sous la présidence de Monsieur d'Izarn de Villefort, assisté(e)
de Madame Moutry et Madame Asnard, Conseillères
En présence de Madame MONNIER BESOMBES, Rapporteure publique
Madame Diaw, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2404832	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire	Annulation arrêté métropolitain du 26/04/24 portant sur la fermeture temporaire de la plage située sur Cagnes-sur-Mer en vue de l'évacuation de matériel sur le lot N°4 Moya Beach du 02/05/24 au 14/05/24 entre 06H et 07H.
---------------------------	--

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE ABEACH	Maître MOULDAÏA Malcom (Cour)
Intervenant	SELARL MJ LEFORT	Maître MOULDAÏA Malcom (Cour)
Défendeur	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	SELARL SYMCHOWICZ-WEISSBERG & ASSOCIES

02)	DOSSIER N° 2403094	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire	Condamnation de la NCA à payer à la Sté Borobo la somme de 31 643 euros au titre de la perte de chiffre d'affaires et la somme de 2 794,91 euros au titre des loyers indus.
---------------------------	---

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS BOROBO	BENSA & TROIN AVOCATS ASSOCIES (Cour)
Défendeur	METROPOLE NICE COTE D'AZUR SA SMACL ASSURANCES	SELARL ABEILLE & ASSOCIES

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2404343	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Titre de l'affaire Demande d'indemnisation pour préjudice subi suite à plusieurs manquements fautifs dans la prise en charge de M. [REDACTED] au CHU de Nice.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame [REDACTED]	Maître GUILLOTIN Audrey
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	Maître VERGELONI CÉLINE
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	
04)	DOSSIER N° 2402107	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Titre de l'affaire Indemnisation d'un montant de 585.955,16 euros suite au préjudice subi par la réduction de la surface exploitable de la plage des Sablettes du fait de l'absence de travaux non réalisés par la ville de Menton pour mettre fin au désensablement chronique afin de maintenir la surface originelle des plages - LOT N° 7- établissement F, promenade de la Mer		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	TERANGA PLAGE	RICHARD ET ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE MENTON	SELARL MAITRE BARBARO ET ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2403383	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Titre de l'affaire Annulation de la décision du 22/04/2024 rejetant la demande indemnitaire préalable de la somme de 842.681,66 euros suite au préjudice subi de réaliser un chiffre d'affaires plus conforme au prévisionnel basé sur 835 m2 d'exploitation, puisque ne disposant pas de la surface de plage stipulée		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL FESTIVAL PLAGE	RICHARD ET ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE MENTON	SELARL MAITRE BARBARO ET ASSOCIES

10 heures 00

06)	DOSSIER N° 2403384	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 22/04/2024 rejetant la demande indemnitaire préalable de la somme de 518.070,01 euros suite au préjudice subi de réaliser un chiffre d'affaires plus conforme au prévisionnel basé sur 813 m2 d'exploitation, puisque ne disposant pas de la surface de plage stipulée	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL PLAGE NAPOLEON	RICHARD ET ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE MENTON	SELARL MAITRE BARBARO ET ASSOCIES
07)	DOSSIER N° 2404010	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Titre de l'affaire	Indemnisation suite aux préjudices subis dûs à une mauvaise prise charge aux urgences du centre hospitalier de Cannes après un accident domestique causant une luxation des deux épaules + Demande d'expertise en cours	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame [REDACTED]	DONNET - DUBURCQ (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE CANNES	CABINET CHAS
	RELYENS MUTUAL INSURANCE	CABINET CHAS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	
08)	DOSSIER N° 2405114	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Titre de l'affaire	Annulation arrêté N°DCIP/2024/624 du 04/07/24 de délimitation de la propriété de la personne publique à l'intérieur d'une copropriété ayant pour conséquence la suppression de 5 lots de parki,g appartenant à des copropriétaires	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE « LE CLAIR SOLEIL » REPRÉSENTÉE PAR SON SYNDIC	Maître CARLES DE CAUDEMBERG Ollivier
	Madame [REDACTED]	Maître CARLES DE CAUDEMBERG Ollivier
	Madame [REDACTED]	Maître CARLES DE CAUDEMBERG Ollivier
Défendeur	DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	

10 heures 00

09) DOSSIER N° 2405167 RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard

Titre de l'affaire Annulation arrêté municipal du 04/06/24 portant sur la mise en demeure de procéder ou de faire procéder aux travaux nécessaires afin de faire cesser les nuisances provoquées par les installations d'assainissement non collectives au camping SCI La grange Saint-Martin sis au Prieuré à Saint-Martin-d'Entraunes

Nom des parties
Demandeur S.C. I. LA GRANGE SAINT MARTIN
Défendeur COMMUNE DE SAINT MARTIN-D'ENTRAUNES

Représentants des parties

MAIRE

Arrêté le 03/09/2026

La présidente du tribunal



Marianne POUGET